

Projet de territoire pour la gestion de l'eau sur le bassin Allier aval

Démarche de concertation menée en 2023 pour associer les acteurs du territoire à
l'élaboration du diagnostic du PTGE sur les enjeux socio-économiques

Synthèse des contributions exprimées lors de la 2ème série de réunions territoriales

21 au 28 juin 2023

Synthèse élaborée par DialTer, prestataire chargé de l'animation des réunions de concertation



Avec la participation financière de :

PTGE : Projet de territoire pour la gestion de l'eau sur le bassin Allier aval

Synthèse des contributions exprimées lors de la 2ème série de réunions territoriales

6 réunions territoriales :

- *Mercredi 21 juin après-midi*, à Moulins. Entités : Affluents de l'Allier – départements 18 et 58 + Affluents rive gauche et rive droite de l'Allier du bocage bourbonnais.
- *Jeudi 22 juin au matin*, à Saint-Yorre. Entités : Andelot et l'Agasse + affluents de l'Allier Vichyssois
- *Jeudi 22 juin après-midi*, à Saint-Yorre. Entités : Morge, Buron, Merlaude
- *Vendredi 23 juin au matin*, à Brioude. Entités : Affluents de l'Allier Brivadois
- *Mardi 27 juin au matin*, à Issoire. Entités : Les Couzes + Eau Mère, les Parcelles, le Cé
- *Mercredi 28 juin au matin*, à Lempdes. Entités : Chaîne des Puys + Litroux - Jauron

L'objectif de ces réunions était de poursuivre le diagnostic territorial du PTGE, en se projetant dans la situation à venir concernant l'évolution de la disponibilité de la ressource en eau et des besoins. Elles étaient structurées en 3 parties :

1. **Rappel de la démarche** de concertation et des démarches PTGE et HMUC (Hydrologie Milieux Usages Climat)
2. **Présentation d'éléments prospectifs issus de l'étude HMUC** concernant l'évolution de la ressource en eau disponible par entité et des besoins (prélèvements) sans changement de pratiques (étude prospective intégrant les évolutions des précipitations et impacts du changement climatique)
3. **Travail en atelier autour de 4 thématiques** définies au regard des enjeux identifiés en 1ère série d'atelier :
 - La capacité du territoire à mieux retenir l'eau pour améliorer la disponibilité de la ressource, en préservant la fonctionnalité des milieux aquatiques
 - Des paysages agraires en cohérence avec les ressources naturelles du territoire
 - Un territoire de vie en relation avec les ressources naturelles disponibles
 - Une dynamique de territoire en cohérence avec les ressources naturelles disponibles

Sur chacune de ces thématiques, les participants ont été invités à échanger pour identifier des éléments de leur vision d'un territoire résilient en 2050 en lien avec la thématique, les freins actuels à cette évolution, les atouts et démarches en cours qui contribuent à évoluer dans cette trajectoire.

La synthèse ci-dessous ne reprend que les contributions au diagnostic exprimées lors des ateliers (pas les questions relatives à la démarche ou à la méthodologie), le plus fidèlement possible. Si des propos apparaissent paradoxaux, c'est qu'ils traduisent une différence de point de vue.

Contrairement à la synthèse de la 1ère série de réunions, elle ne reprend pas les éléments discutés par entité territoriale. En effet, sur ces réunions, les participants ont discuté autour des mêmes thématiques et il y a eu peu de spécificités de visions d'un territoire à l'autre.

Sommaire

1ère partie – Retours concernant la synthèse de la 1ère série de réunions et questions relatives aux éléments prospectifs sur l'évolution de la ressource en eau	3
2ème partie – Contributions sur les 4 thématiques de réflexion proposées lors des ateliers de travail	5
1. Thématique de réflexion : la capacité du territoire à mieux retenir l'eau, pour améliorer la disponibilité de la ressource, tout en préservant les milieux naturels.	5
2. Thématique de réflexion : des paysages agraires en cohérence avec les ressources naturelles du territoire.	8
3. Thématique de réflexion : un territoire de vie en relation avec les ressources naturelles du territoire	12
4. Thématique de réflexion : une dynamique de territoire en cohérence avec les ressources naturelles disponibles.....	15

1ère partie – Retours concernant la synthèse de la 1ère série de réunions et questions relatives aux éléments prospectifs sur l'évolution de la ressource en eau

Concernant la synthèse de la 1ère série de réunions :

- Le terme de recyclage n'est pas vraiment approprié concernant l'eau : lui préférer le terme de « réutilisation » plus communément utilisé.
- Sur le schéma synthétique : Que signifie la flèche en pointillé intitulée « impacts sur fonctionnalités », entre « Usage différé » et « milieux naturels » ? Est-ce qu'il y a l'idée que c'est une hypothèse ?
Réponse : Non, cela ne traduit pas une hypothèse mais un enjeu d'impact qui a été évoqué et qui est rapporté ici (impact des ouvrages de stockage sur la fonctionnalité des milieux)
- L'enjeu d'augmenter la capacité des sols à retenir l'eau répond à un autre enjeu qui n'apparaît dans pas la synthèse : celui de limiter les inondations et coulées de boue (Coulée de boue = lessivage des sols et érosion de la partie la plus fertile + dégâts sur habitations et activités humaines + encrassement des réseaux (coût)).
- Identifier, sur les prélèvements d'alimentation en eau potable (AEP), le prélèvement pour la lutte contre les incendies. Enjeu dans le contexte actuel (bornes incendie branchées sur le réseau AEP).
- Sur les prélèvements : le schéma laisse à penser que le prélèvement dans les nappes souterraines est spécifique et ne concerne pas le réseau AEP. Or, les prélèvements AEP se font en nappe superficielle ou en nappe souterraine selon les territoires.

Concernant la démarche de concertation proposée :

- Pourquoi proposer un cap à 2050 pour réfléchir à la résilience du territoire ? C'est lointain. Or, il y a des incertitudes sur comment tout cela va réellement évoluer >>> Besoin de revoir régulièrement la copie.
Réponse : pour être en cohérence avec la temporalité utilisée pour l'étude prospective de l'évolution de la ressource et des besoins réalisés dans HMUC.
- Quelle articulation avec les Schémas Directeurs d'Alimentation en Eau Potable (SDAEP) ? On retrouve les mêmes enjeux : attention à ne pas conduire deux fois les mêmes réflexions.
Réponse : effectivement on aboutit à des réflexions similaires avec ces deux types de démarches. Le PTGE intègre également d'autres usages de l'eau que l'AEP. Les éléments connus des SDAEP ont été intégrés aux prospectives HMUC. En ce qui concerne les actions et structurations qui aboutissent des SDAEP, elles doivent être articulées avec le PTGE comme actions « déjà mises en place qui contribuent à répondre à l'objectif d'atteindre l'équilibre quantitatif ».
- Quelle articulation entre le PTGE et les contrats territoriaux ?
Réponse : similaire à la question précédente. Des actions intégrées dans les contrats territoriaux pourront répondre aux enjeux du PTGE et inversement des actions identifiées dans le cadre du PTGE pourront être intégrées dans les contrats territoriaux en fonction de leur stratégie et de leur stade d'avancement (concordance de temporalité d'élaboration).
- Là, on travaille les enjeux par entité. Mais il est nécessaire, dans le PTGE, de mettre en place un principe de solidarité amont-aval : est-ce que l'aval qui bénéficie de la ressource préservée en amont participera à financer les actions de préservation nécessaire en amont ?
Réponse : cela dépendra des politiques de financement propres à chaque collectivité/organisme financeur.

Concernant les éléments prospectifs sur l'évolution de la ressource en eau :

- Est évoquée une étude du BRGM qui aurait été faite il y a quelques années par survol pour une cartographie des nappes souterraines. Est-elle prise en compte ?

Réponse : cette campagne de géophysique hélicoptérée s'intitule « AérOvergne » et a débuté en 2020. Les données sont toujours en cours de traitement par le BRGM, elle n'est donc pas prise en compte dans l'étude HMUC.

- Dissocier, dans les prélèvements industriels, ceux qui sont faits en process fermé des prélèvements des embouteilleurs (exportation d'eau).
- La connaissance sur le débit des petits cours d'eau en tête de bassin versant est à améliorer. Là, les points de calcul permettent de caractériser la situation en aval, mais on ne sait pas ce qui se passe sur les petits cours d'eau en tête de bassin versant.
- Les autorisations supplémentaires de prélèvement récentes (Cas évoqués dans le 43 : autorisation sur l'Allier de forage agricole accordées pour remplir des retenues qui ne se remplissent plus naturellement) sont-elles prises en compte ?
- Besoin de mieux connaître la répartition des prélèvements AEP par grands types d'utilisateurs (particuliers / industrie / agriculture / commerces et services / ...) et leur évolution.
- Le territoire du Grand Clermont prévoit une stagnation démographique de 2050 à 2070¹ et une évolution d'environ +11% à l'horizon 2050, d'après les récentes projections de l'INSEE.
- Besoin de connaître le rapport prélèvement / consommation par usage (Consommation = prélèvement – restitution) + besoin de connaître les prélèvements par période de l'année.

¹ Après vérification auprès du Grand Clermont

2ème partie – Contributions sur les 4 thématiques de réflexion proposées lors des ateliers de travail

1. Thématique de réflexion : la capacité du territoire à mieux retenir l'eau, pour améliorer la disponibilité de la ressource, tout en préservant les milieux naturels.

Sujets de préoccupation et enjeux issus de la 1ère série d'ateliers : au-delà d'améliorer la disponibilité de la ressource pour le territoire (ralentir son départ), il faut associer l'enjeu de limiter les risques liés aux fortes pluies : coulées de boues, inondations...

Votre vision 2050 d'un territoire résilient par rapport à la ressource en eau	Les freins et fragilités actuels du territoire
<p>Stockage artificiel versus solutions fondées sur la nature et optimisation des besoins : Les discussions ont surtout porté sur les conditions dans lesquelles pourrait s'envisager la création d'ouvrage de stockage artificiel :</p> <p><u>La vision dans laquelle s'inscrit le stockage artificiel</u> :</p> <ul style="list-style-type: none">● Ne peut être l'alpha et l'oméga par rapport à la situation :<ul style="list-style-type: none">○ Complémentarité de mesures : ne pas miser sur une seule mesure, mais tout un panel de mesures complémentaires (voir ci-dessous) / Uniquement baisser les consommations ne sera pas suffisant.○ Certains parlent plus clairement de priorité ou conditionnalité : le stockage artificiel est la dernière solution à mettre en œuvre pour combler un différentiel, après le travail sur l'optimisation des besoins et sur les capacités du milieu.○ Mais pour d'autres : besoin d'agir rapidement par rapport à la situation. Problème d'incohérence de temporalité.● Ne peut être qu'une solution transitoire. Le cap à viser, c'est plus de sobriété : s'inscrire dans un changement de pratiques et de modèles, notamment agricoles, plus cohérents avec la disponibilité des ressources. Préalable important pour certains : réévaluer les besoins réels avec une vision de sobriété. Ne pas uniquement répondre à des besoins, mais chercher à agir pour réduire les besoins.	<ul style="list-style-type: none">● La vision à court-terme prime trop souvent sur la vision à long terme● Le manque de connaissances et de surveillance des débits des petits cours d'eau en tête de bassin.● La destruction des infrastructures naturelles : dégradation des zones humides, drains encore actifs, destruction de haies.● La maîtrise foncière, pour les solutions basées sur la nature (notamment reméandrage) avec difficulté d'agir sur des terrains privés.● Des cours d'eau artificialisés, avec des retenues en travers qui impactent la continuité et la fonctionnalité.● La mise en place du reméandrage : complexité à penser à l'échelle bassin versant pour tenir compte des dynamiques de crues. Si ouvrage ponctuel, mal dimensionné en aval >>> Risque d'inondation et dégâts sur habitations et zones d'activités.● Le coût des investissements.● Le manque d'outils juridiques pour la protection : foncier, haies.● La capacité d'adaptation pour des changements de pratiques et d'adaptation des cultures.

- **Ne pas valider l'idée qu'il y aurait de « l'eau en trop qui ne sert à rien ».** Importance des débits soutenus : les crues sont nécessaires au fonctionnement des milieux, les périodes de hautes eaux permettent le rechargement hivernal des nappes naturelles qui est primordial. Besoin de préserver les fonctionnalités naturelles des cours d'eau.

Les modalités : des retenues cohérentes et réfléchies :

- **L'emplacement :** impact sur le milieu, vigilance notamment sur les têtes de bassin versant.
- **Quel fonctionnement :** retenir l'eau de pluie en période de hautes eaux, pourquoi pas. Beaucoup plus de divergences sur les retenues remplies par pompage dans la nappe.

Pour quels usages ?

- **Partage de l'accès à l'eau** pour toutes les productions agricoles : difficulté actuelle d'accès pour les nouvelles productions et le maraîchage dans un système collectif d'irrigation construit pour les grandes cultures.
- Privilégier du **multi-usage**.

Les axes à activer pour un territoire résilient en 2050, avant de penser stockage artificiel :

- **Aller vers plus de sobriété pour tous les usages et réutilisation des eaux :** cf thème « *Territoire de vie* ».
- **La récupération et réinfiltration des eaux de pluie à la parcelle** plutôt qu'une évacuation par le réseau pluvial + stockage à l'échelle individuelle pour réutilisation par rapport à ses besoins (particuliers, agriculteurs, ...) : cf thème « *Territoire de vie* ».
- **Redonner de la mobilité aux cours d'eau pour le ralentir et favoriser l'infiltration :**
 - Reméandrer, laisser divaguer.

Les atouts du territoire et les démarches déjà engagées

- **Des actions engagées de reméandrage :**
 - Sur l'Allier : reconnexion de bras morts (les boires).
 - Sur affluents : redonner de la mobilité.
- **Plusieurs démarches d'accompagnement engagées pour favoriser les solutions fondées sur la nature - Divers porteurs et animateurs de démarches :**
 - Restauration de Zones Humides (ZH).
 - Aménagement de l'accessibilité des ZH pour les troupeaux : ressource pour l'abreuvement tout en veillant à la préservation du milieu. Développement d'une vision positive des ZH (valorisation service rendu).
 - Réimplantation de haies.
- **Des aides et des outils territoriaux permettant un accompagnement de la transition :**
 - Plusieurs contrats territoriaux sur le bassin versant.
 - Le PTGE.
 - Des aides mises en place.
- **L'activation des outils de planification sur l'urbanisme et l'aménagement du territoire :**
 - PLUi, SCOT...
 - Gestion des eaux pluviales à la parcelle...
- **Des outils réglementaires en place.**

- Créer et/ou laisser de l'espace aux zones humides.
- Restaurer des ripisylves et les reconnecter aux cours d'eau.
- **Les infrastructures naturelles :**
 - La restauration des zones humides, suppression des drains.
 - Le rôle des arbres : replantation de haies en travers des pentes pour limiter les ruissellements, pratiques sylvopastorales.
- **La protection des sols et leur capacité d'infiltration :**
 - Stopper l'artificialisation, désimperméabiliser des sols : *cf thème « Territoire de vie »*.
 - Pratiques agronomiques pour favoriser la capacité de rétention de l'eau des sols : *cf thématique « Paysages agraires »*.
- **Evolution des pratiques agricoles : *cf thématique « Paysages agraires »***
- **Systèmes de recharge maîtrisée des nappes** = système artificiel pour réinfiltrer de l'eau dans des zones d'infiltration préférentielle ayant une capacité de rétention pour jouer un rôle de tampon : zones d'alluvions anciennes, zones humides, autres matériaux (pouzzolane, etc.) ?
- **Réutilisation des eaux de STEP** pour l'irrigation

2. Thématique de réflexion : des paysages agraires en cohérence avec les ressources naturelles du territoire.

Ressources naturelles = composantes du paysage qui concourent au cycle de l'eau.

Sujets de préoccupation et enjeux issus de la 1ère série d'ateliers : la place des différentes productions et systèmes, l'organisation spatiale, l'accès au foncier, le partage de la ressource entre ces différentes productions, le renforcement de la souveraineté alimentaire du territoire ; la cohérence avec les services rendus par les éléments du milieu aux productions agricoles et pratiques agricoles préservant ces éléments (haies, arbres, zones humides, plans d'eau...).

Votre vision 2050 d'un territoire résilient par rapport à la ressource en eau	Les freins et fragilités actuels du territoire
<p data-bbox="152 587 1137 619">Une agriculture répondant à l'enjeu de souveraineté alimentaire du territoire :</p> <ul data-bbox="152 635 1137 877" style="list-style-type: none">• Plus de productions consommées en local (circuits-courts).• Plus de diversité de production en lien avec les besoins de consommation en local (recherche d'autonomie).• Plus de productions maraîchères et de petites productions végétales. Attention, nécessite de l'eau : plus de besoin à l'hectare, mais surface de production plus faible. <p data-bbox="152 941 1137 1093">Une dynamique d'installation agricole, avec de la diversité de projets et de modèles, chacun adaptés aux caractéristiques de son territoire. Diversité de projets et de modèles = jouer sur plusieurs tableaux pour assurer la rentabilité, donner de la souplesse d'adaptation, pour moins de dépendance à quelques industriels.</p> <p data-bbox="152 1157 1137 1268">Une reconnaissance des intérêts publics des éléments naturels (services écosystémiques) / Reconnaissance des services environnementaux rendus par les agriculteurs.</p>	<ul data-bbox="1144 587 2080 1394" style="list-style-type: none">• Accès au foncier, notamment pour les nouvelles productions.• Accès au « droit d'eau » pour les nouvelles productions : systèmes collectifs actuels organisés autour des grandes cultures irriguées. Difficulté de partager le quota en intégrant de nouvelles productions.• Adaptation à l'échelle de toute une filière, besoin de nouvelles filières :<ul data-bbox="1198 821 2080 1157" style="list-style-type: none">○ Toute une filière liée, avec de gros enjeux économiques : on ne peut pas évoluer tout seul dans son coin.○ Besoin de créer de nouvelles filières adaptées aux évolutions : nouvelles productions, filières locales, aujourd'hui insuffisantes pour circuits-courts.○ Les productions actuelles à forte valeur ajoutée peuvent freiner l'évolution : figent dans un système, difficile d'en sortir (prise de risque).○ Forte dépendance aux marchés et cours mondiaux. Peu de maîtrise. Prise en compte du marché nécessaire.• Freins à l'adaptation des pratiques :<ul data-bbox="1198 1220 2080 1394" style="list-style-type: none">○ Manque d'accompagnement technique.○ Difficulté d'expérimenter avant de mettre en œuvre : mieux objectiver les impacts positifs et négatifs des éléments du paysage sur la gestion et rentabilité (Ex : sur les haies, sur les pratiques agro-forestières, ...).

Différentes évolutions souhaitées et enjeux en fonction des caractéristiques des zones :

- Secteurs de montagne, coteaux : objectif = maintien de l'activité d'élevage qui concourt à la qualité des paysages et est adaptée aux caractéristiques du milieu.
- Revenir à un élevage plus extensif, à l'herbe et autonomie fourragère, maintien des prairies et des haies.
 - Arbres et ligneux comme ressource fourragère.
 - Pouvoir stocker du fourrage en année « humide » en diminuant nombre de bêtes (rentabilité ?).
- Secteurs avec des sols ayant peu de capacité de rétention en eau (ex : BV Mourgon) : polyculture-élevage, avec adaptation des cultures. Nouvelles variétés, nouvelles productions plus sobres en eau (cultures du sud ?).
- Secteurs de plaine à bons sols agronomiques : des cultures, irriguées ou non, mais travailler à limiter l'évapotranspiration (haie, arbre, ...). Réflexion sur les assolements : limiter la demande d'eau sur une même période. Développer de nouvelles productions, diversifier.

Des pratiques plus adaptées aux ressources disponibles : « Ne pas chercher à adapter le territoire à nos besoins, mais faire évoluer nos besoins pour s'adapter au territoire et ses ressources » :

- **Des productions plus adaptées aux ressources du territoire, notamment l'eau** : réinterroger la place du maïs, qui représente une part importante du volume utilisé en irrigation (le maïs représente 2/3 de la consommation en eau, tous usages confondus, sur le mois sec quinquennal en 2050 sur le bassin versant de l'Allier, d'après l'étude HMUC Allier). Oui, mais besoin de rectifier certaines idées et prendre en compte des données :
 - Peu de traitements phytosanitaires sur le maïs. Si changement de culture, risque de plus de traitements.

- Pas assez de transfert des résultats de la recherche, de médiation scientifique.
- Coût des pratiques vertueuses : faire reconnaître le service environnemental rendu.
- Arrêter de soutenir des pratiques qui nous « emmènent droit dans le mur ».
- **Des métiers difficiles, peu de reconnaissance, impact du changement clim.** : vieillissement de la population agricole, difficulté de reprise >>> agrandissement des exploitations, mise en culture de prairies.
- **Difficultés pour le maintien de l'élevage** :
 - Impact de la diminution de la ressource en eau : abreuvement du bétail, ressource fourragère.
 - Pas assez de rentabilité économique.
 - Peu de reconnaissance des pouvoirs publics, impact négatif des messages sur « consommer moins de viande ».
- **Incohérence des politiques publiques entre elles et dans le temps** : Ex : PAC subventionne arrachage de haies / financements pour plantation de haies.
- **Manque d'outils d'accompagnement de la transition** et innovation, pour les acteurs agricoles et autres acteurs économiques :
 - Manque d'accès à l'argent public pour les petites structures / Des aides parfois trop compliquées (aides européennes notamment).
 - Outils pour faire évoluer les pratiques agricoles sont peu nombreux, complexes, chronophages : PAEC, PSE...

Les atouts du territoire et les démarches déjà engagées

- Le maïs est moins consommateur d'eau que le blé par exemple : l'inconvénient est que le besoin d'eau du maïs est sur la période d'étiage quand il ne pleut pas, alors que le blé a besoin d'eau au printemps quand la pluie est bien davantage présente.
- Tout le maïs n'est pas en culture irriguée. Besoin de données : quelle part du maïs dans les prélèvements liés à l'irrigation ? Différenciation des différentes productions de maïs irrigué : grain, semence, fourrage, énergétique, industrielle d'une part, quelle part pour la consommation humaine/d'élevage d'autre part.
- Quelle est la part de la valeur ajoutée pour chaque culture irriguée autrement dit est-ce que l'irrigation se justifie économiquement dans les mêmes proportions pour chaque culture ?
- **Nouvelles productions sous réserve de rentabilité :** cohérence avec la disponibilité de la ressource en eau. Obligatoirement des espèces plus sobres. Le tournesol est une bonne culture, mais faible rentabilité.
- **Des espèces et variétés moins consommatrices d'eau.**
- **Des pratiques préservant les sols et notamment leur capacité à retenir l'eau :** augmenter le taux de matière organique, limiter le labour et adapter le travail mécanique sur les pentes, des parcelles plus petites avec des haies, couverture végétale des sols.
- **Des pratiques plus efficaces par rapport à la consommation en eau :**
 - Notamment sur techniques d'irrigation.
 - Mieux réutiliser l'eau, y compris eaux de STEP : permet une économie, donc plus de rentabilité permettant d'accompagner des transitions de pratiques.

Mieux intégrer les ressources des éléments du milieu au système d'exploitation :

- **Restauration des points d'eau,** aménagement des zones humides pour l'abreuvement.

● **Des leviers pour une meilleure rentabilité :**

- Les PSE : Paiement pour Services Environnementaux.
- Diversification, agro-tourisme.
- Transformation et vente directe...

● **Les évolutions technologiques :**

- Des progrès génétiques sur les semences.
- Des nouvelles technologies pour une gestion optimisée de l'eau pour l'irrigation.

● **Plusieurs territoires engagés dans des Plans Alimentaires Territoriaux.**

- **Démographie du monde agricole :** une opportunité lors de la reprise d'exploitation pour accompagner vers une transition (faire évoluer les modèles et pratiques).

● **Existence de productions bien valorisées :**

- Des productions à forte valeur ajoutée permettant le maintien d'un tissu agricole.
- Des AOP permettant une meilleure valorisation des produits, donc une meilleure rentabilité, notamment en élevage.

● **Formation des agriculteurs, développement de la technicité.**

● **Des démarches d'accompagnement engagées avec les exploitants agricoles pour favoriser la transition :**

- Restauration et aménagement des zones humides et points d'eau par rapport à l'abreuvement. Développement de système d'abreuvement avec flotteur.
- Développement de pratiques agroécologiques.
- Label végétal local.

- **Agroforesterie** (haie, bosquet, arbres), **sylvopastoralisme** : améliore la capacité de rétention en eau des sols + accès à une autre ressource fourragère (ligneux, trognes, ...) + ombrage + symbiose mycorhizienne. Mais aussi consommation d'eau, d'espace. Besoin d'accompagnement pour trouver un équilibre et assurer la rentabilité globale + besoin de recherche.

→ **Quelle place de la forêt dans les paysages agraires de demain ?**

- Impact négatif du développement de l'industrie forestière sur la ressource disponible.
- Impact sur la ressource en eau : équilibre à trouver entre consommation et action positive sur le maintien de l'humidité.
- Meilleure utilisation des zones boisées pour l'élevage (sylvopastoralisme).

- **Des démarches de recherches et d'expérimentations à l'échelle du territoire** (appliquées en partenariat avec les agriculteurs) :
 - Travaux sur les modèles agroécologiques.
 - Exemple de l'association Symbiose : travail sur corrélation systèmes agricoles / biodiversité.

3. Thématique de réflexion : un territoire de vie en relation avec les ressources naturelles du territoire

Sujets de préoccupation et enjeux issus de la 1ère série d'ateliers : la place des espaces artificiels, l'organisation spatiale de l'habitat, les manières d'habiter favorables à la sobriété, le cadre de vie et l'organisation des espaces publics, la solidarité entre usagers via le partage de l'eau, le recyclage.

Votre vision 2050 d'un territoire résilient par rapport à la ressource en eau	Les freins et fragilités actuels du territoire
<p>Réflexion sur le partage de l'espace entre habiter, se nourrir, travailler :</p> <ul style="list-style-type: none">● Occupation des sols plus en lien avec les ressources en eau. Réfléchir à une implantation des activités humaines plus en adéquation avec les caractéristiques du milieu : problématique des concentrations, des inadéquations ressources/besoins.● Projets territoriaux sur la souveraineté alimentaire : préserver les terres agricoles et développer les terres maraichères. <p>Des usages domestiques plus sobres :</p> <ul style="list-style-type: none">● Des usages plus sobres : toilettes sèches, une sensibilisation à « arrêter le robinet » (vaisselle, douches, ...).● Une meilleure réutilisation d'eau : circuit de récupération d'eau interne, double circuit potable / eau réutilisée.● De nouvelles manières d'habiter : habitat collectif, habitat léger, habitat compostable.● Des services collectifs : piscines municipales plutôt que piscines individuelles, laveries collectives, coworking, espaces de lavage de voiture avec eau non potable et réutilisée...● Incitation à la sobriété par une tarification progressive. Eau plus chère (rareté).	<p><u>Par rapport à la sobriété sur la consommation et sur réutilisation d'eau potable :</u></p> <ul style="list-style-type: none">● Difficulté du changement d'habitudes, manque de sensibilisation sur les enjeux (consommation, imperméabilisation des sols, ...). Éduquer à la sobriété.● Manque des alternatives à l'utilisation d'eau potable en usage domestique : connaître la proportion entre besoins d'eau non potable et besoins d'eau potable dans la consommation domestique.● Réglementation qui ne permet pas toujours les évolutions :<ul style="list-style-type: none">○ Contraintes réglementaires à l'utilisation d'eau non potable.○ Les normes pour le bâtiment ont beaucoup évolué sur la thermique, mais pas encore de prise en compte de l'enjeu « eau ».● Modèle économique sur AEP : prix trop faible + si diminution de la consommation sur réseau AEP, qui va payer pour les investissements nécessaires ?● Aide pour le coût des adaptations.● Difficulté pour la mise en œuvre de la tarification progressive du prix de l'eau en tenant compte du nombre d'usagers par foyer (équité) car non accès aux données DGFiP par les collectivités. <p><u>Concernant l'enjeu sur l'infiltration des eaux de pluie :</u></p>

Des eaux de pluie mieux infiltrées dans le sol : limiter les effets négatifs des sols urbanisés (surfaces imperméabilisées >>> collecte des eaux pluviales (réseau) >>> départ direct à la rivière = effet drainage important)

- **Limiter l'artificialisation des sols.**
- **Désimperméabiliser les sols en milieu urbain** car difficulté de stockage. 2 possibilités : Retour à un terrain naturel (espaces publics, cours d'écoles...) / changement de revêtements pour des revêtements perméables (trottoirs, chaussées...).
- **Favoriser l'infiltration des eaux en tête de bassin en versant**, sur les pentes pour éviter les forts ruissellements, destructeurs des sols : coulées de boues = perte de sol + dégâts en aval et colmatage des réseaux.
 - Réseau de haies en travers, fossés. Arboriculture, arbres, en intégrant rentabilité économique.
 - Évolutions pratiques agricoles pour limiter sols à nu.
 - Imposer des règles.
- **Structuration et planification cohérente à l'échelle du bassin versant de la gestion des eaux pluviales** : séparation des réseaux assainissement / pluvial, transfert de compétences pour une gestion AEP, assainissement, pluvial à la même échelle (communautaire voire bassin versant). Outils de planification (schémas directeurs).
- **Favoriser la réinfiltration** :
 - Des zones tampons de réinfiltration des eaux urbaines, bassins d'orage connectés à des zones d'infiltration. Ex : réalimenter des bras morts, infiltration dans zones alluviales.
 - Réinfiltration à la parcelle sur nouvelles constructions et zones d'aménagement + cuves de récupération pour réutilisation. Imposer un maximum pour le rejet dans le pluvial.
 - Développer les toits végétalisés.

- **Acceptation sociale** : besoin de « faire propre » - zone en terrain naturel = pas nette.
- **Entretien des surfaces urbaines « en terrain naturel »** : le bitumage est souvent une solution utilisée pour limiter l'entretien, surtout depuis l'interdiction d'utilisation des désherbants.
- **Coût d'investissements lourds.**
 - Récupération eau de toiture, double réseau.
 - Travaux de désimperméabilisation.
- **Adaptation nécessaire des outils d'urbanisme** : les permis de construire actuels n'imposent pas de règles d'infiltration à la parcelle.
- **Absence de planification sur beaucoup de communes** qui sont encore au règlement d'urbanisme (pas de PLU).
- **Nécessité d'appropriation des nouveaux outils de planification**, notamment sur schéma de zonage pluvial. Partage d'expériences.
- **Besoin de cohérence des échelles de planification** (assainissement, pluvial, AEP, ...).
- **Problème de cohérence administrative et politiques publiques**
 - Cohérence technique : par ex sur des techniques de désimperméabilisation qui se heurtent à des refus administratifs.
 - Sur financement : arrêter de financer des pratiques incohérentes avec la prise en compte de la ressource disponible.

Régulation des usages en gestion de crise :

- Système de régulation en place : pas assez de contrôle, pas toujours respect des arrêtés sécheresse.
- Les restrictions AP sécheresse arrivent quand c'est déjà critique sur petits cours d'eau (logique curative et non préventive). Question des priorités. Ex : au stade orange, on peut encore arroser les stades.

Un cadre urbain plus accueillant en perspective de l'augmentation des périodes de canicule et sécheresse :

- Végétalisation des espaces urbains, espaces verts et zones humides en espace urbain, espaces collectifs de rafraîchissement : îlots de fraîcheur + espace d'infiltration des eaux.
- Des espaces verts moins gourmands en eau : espèces utilisées, optimisation de l'arrosage...

Optimisation du réseau AEP : diminuer les fuites. Mais n'agit pas sur la ressource car l'eau des fuites repart au milieu. Oui, mais si la ressource est faible, le prélèvement supplémentaire dû aux fuites peut impacter le milieu au moins sur le tronçon entre le point de prélèvement et le point de restitution. Fuites = problème de gaspillage par rapport au coût de production.

Sécurité incendie, avec un risque en augmentation : des systèmes de réserve d'eau sécurisés et déconnectés du réseau AEP.

Les atouts du territoire et les démarches déjà engagées

Evolution des règles et outils de planification de l'urbanisme :

- Loi ZAN : Zéro artificialisation nette.
- Nouveaux outils : zonages pluviaux, schéma directeur eaux pluviales.
- Nouveaux PLU intègrent un % max d'artificialisation.
- 2026 : transfert aux EPCI des compétences pluviales et assainissement >>> gestion à une échelle cohérente.
- Des expériences de planification à l'échelle de sous-bassins versants (Agglo Issoire, sur schéma assainissement) >>> Applicable sur le pluvial + Partage d'expérience possible vers autres collectivités (faciliter appropriation des outils).

Accompagnement sur l'adaptation de l'habitat :

- Possibilité de recours gratuit à un architecte conseil lors d'un achat pour construction.
- Appui du département 63 sur les nouvelles solutions d'habiter.

Sensibilisation des consommateurs :

- Des démarches de sensibilisation, via des associations ou d'autres acteurs. Éduquer à la sobriété.

Des opérations de désimpermeabilisation en projet : PLU Brioude évoqué notamment.

4. Thématique de réflexion : une dynamique de territoire en cohérence avec les ressources naturelles disponibles

Sujets de préoccupation et enjeux issus de la 1ère série d'ateliers : capacité d'accueil touristique et économique au regard des ressources en eau, maîtrise des impacts de la fréquentation sur les milieux, leur fonctionnalité et qualité, adaptation des entreprises, commerces, services au regard de la ressource en eau.

Votre vision 2050 d'un territoire résilient par rapport à la ressource en eau	Les freins et fragilités actuels du territoire
<p data-bbox="152 435 1128 507">Une politique territoriale de développement pensée en cohérence avec les ressources disponibles et notamment la ressource en eau :</p> <ul data-bbox="174 523 1128 978" style="list-style-type: none">• Réfléchir à une implantation des activités humaines plus en adéquation avec les caractéristiques du milieu : problématique des concentrations, des inadéquations ressources/besoins. Adapter les implantations et activités aux caractéristiques du milieu, plutôt que chercher à adapter ces caractéristiques aux activités et besoins.• Politique d'attractivité en cohérence avec les ressources disponibles.• Sur projets de zones d'activités (ZAC, ZI, ...) : penser l'accueil de nouveaux commerces et entreprises en fonction de leur impact sur la ressource en eau (besoins consommation, politique de sobriété et réutilisation, ...).• Cohérence de l'exportation de l'eau avec la ressource disponible pour le territoire ? <p data-bbox="152 1042 1128 1114">Articulation des différentes échelles territoriales pour penser en cohérence les politiques de développement / intégrer la logique de bassin versant :</p> <ul data-bbox="174 1129 1128 1377" style="list-style-type: none">• Cohérence et coordination des démarches de territoires de différentes structures, à différentes échelles : PNR, coordination entre échelle communale / intercommunale et vision bassin versant.• Imbrication des différentes échelles : assurer la cohérence.<ul data-bbox="208 1305 1128 1377" style="list-style-type: none">○ SCOT = outil-clef (Schéma de Cohérence et Orientation Territoriale). Mais échelle macro, éloignée des problématiques locales.	<ul data-bbox="1151 435 2089 1377" style="list-style-type: none">• Poids des habitudes, réticences au changement : trouver l'équilibre entre imposer (règles) pour obliger au changement et inciter.• Manque de souplesse réglementaire pour adapter la production aux périodes de disponibilité de la ressource. Ex sur activités d'extraction : il faudrait autoriser à produire plus en période d'eau disponible pour limiter la production en période d'étiage (frein réglementaire actuel) >>> Plafond de prélèvement non établi en fonction d'une saisonnalité mais d'un débit.• Les normes :<ul data-bbox="1184 786 2089 946" style="list-style-type: none">○ Certains process sur lesquels une « sur-qualité » est demandée, induisant un besoin d'eau (Ex sur process d'extraction de matériaux).○ Limites à l'utilisation d'eau non potable dans certains process, notamment agro-alimentaire, bâtiments d'élevage...• Tension entre besoin de maintenir voire développer l'emploi et besoin de cohérence avec la ressource disponible. « Réduction de la consommation en eau est un frein à l'économie »<ul data-bbox="1184 1090 2089 1201" style="list-style-type: none">○ L'enjeu « emploi et attractivité » prime encore trop souvent sur le besoin de tenir compte des limites du milieu naturel et des ressources. Les élus ne sont pas encore assez impliqués sur cet enjeu.• Manque d'outils d'accompagnement de la transition et innovation, pour les acteurs agricoles et autres acteurs économiques :<ul data-bbox="1184 1313 2089 1377" style="list-style-type: none">○ Besoin d'aides pour accompagner les entreprises agricoles, industrielles, services...

<ul style="list-style-type: none"> ○ Puis échelle communautaire plus locale : Projets de développement, PLUi, schémas directeurs assainissement, eau potable, pluvial... <p>Gouvernance sur les enjeux liés à la ressource en eau :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dialogue à différentes échelles : dialogue multi-acteurs et coordination à l'échelle globale / Besoin de dialoguer et raisonner à une échelle plus locale (prise de décision sur la gestion des ressources). • Dialoguer pour limiter les conflits d'usage. Dialogue associant acteurs et usagers, y compris les particuliers : favoriser l'interconnaissance, l'appropriation des enjeux. <p>Activités économiques agricoles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sur la sobriété : <i>cf thématique « paysages agraires ».</i> • Innovation et adaptation sur les modèles agricoles pour conserver des exploitations agricoles sur le territoire, économiquement viables, en cohérence avec la ressource disponible. • Diversification des cultures et systèmes de production. Ne pas avoir une vision de monoculture, développer les complémentarités élevage / vergers / cultures. • Développer des débouchés donnant de la valeur aux éléments du paysage favorables au cycle de l'eau. Ex : haies bocagères : valorisation des produits de taille (fourrage, bois énergie, litières, ...). • Cohérence de filière à l'échelle du territoire : activités agro-alimentaires et de transformation en lien avec les productions du territoire (valorisation des productions locales (plus-value), circuit-court, souveraineté alimentaire territoriale...). <p>Activités économiques industrielles :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Optimisation des besoins en eau et réutilisation : en distinguant l'usage « domestique » de l'entreprise (bureaux, WC, ...) et l'usage lié au process. 	<ul style="list-style-type: none"> ○ Manque d'accès à l'argent public pour les petites structures. ○ Des aides parfois trop compliquées (aides européennes notamment). ○ Manque d'information et accompagnement sur les aides disponibles et sur les techniques. <ul style="list-style-type: none"> • Manque de soutien à l'innovation : besoin de soutenir la prise de risque. • Manque de coordination des projets sur les territoires, entre communes par exemple. • Impacts négatifs des activités touristiques sur les milieux et la ressource (qualité et quantité) : <ul style="list-style-type: none"> ○ Déconnexion entre réflexion développement attractivité et capacité du territoire à accueillir en cohérence avec la ressource. ○ Classement UNESCO Chaîne des Puys : pensé en cohérence avec la ressource ? ○ Risque d'impact de certaines pratiques sur les milieux. Besoin d'encadrement (ex : Canoé-kayak : impact sur les milieux si trop de fréquentation). • Impact négatif des restrictions sur les prélèvements sur la dynamique économique : <ul style="list-style-type: none"> ○ Distorsion de concurrence entre territoires, pour une même production. Car contraintes et limites sur certains territoires et pas sur d'autres. <p style="text-align: center;">Les atouts du territoire et les démarches déjà engagées</p> <p>Démarches d'optimisation déjà engagées dans l'industrie :</p> <ul style="list-style-type: none"> • <i>Voir infos à reprendre dans 1ère série d'atelier</i>
---	---

- Vigilance sur la qualité des eaux rejetées + favoriser la réutilisation, la réinfiltration.
- Accompagnement des PME, petites structures. Plans d'Utilisation Rationnelle de l'Eau (PURE) simplifiés (pour les grosses entreprises, les ICPE = système de suivi mis en place, contractualisation de PURE).

Commerces, services :

- Des démarches ciblées d'accompagnement des gros consommateurs.

Activités touristiques :

- Une économie touristique basée sur un tourisme responsable et raisonné, cohérent avec la ressource en eau disponible. Capacité d'accueil ciblée en cohérence avec la ressource en eau (AEP, assainissement, impact qualité).
- Développer plutôt un tourisme vert, un tourisme culturel, et pas un tourisme de masse.
- Est-il raisonnable de produire de la neige artificielle en 2050 ?

Attractivité touristique :

- Des paysages et milieux attractifs comme support d'une activité touristique.
- Des atouts pour un tourisme vert et un tourisme culturel qui reste modéré (pas tourisme de masse) : pêche, milieux naturels (randonnée), patrimoine culturel...
- Des territoires ruraux encore moyennement attractifs >>> Une opportunité pour penser un développement maîtrisé et modéré.
- Rivière Allier : une forte attractivité. Un développement à accompagner et à penser en fonction de l'impact sur la ressource en eau.
- Base touristique du Lac Chambon (appartient au département) : études en cours pour absorber la fréquentation (AEP, STEP, ...). Réflexion sur nouveaux systèmes plus sobres (toilettes sèches par ex.).

Soutien à l'innovation, recherche et développement :

- Portage par les GIEE (Groupement d'Intérêt Economique et Environnemental) de dynamiques innovantes (sur changements de pratiques agricoles, valorisation...).
- Potentiel d'innovation sur certains territoires : Universités, start-up, entreprises...
- Recherche et développement sur la production de matériaux : ex : sur les bétons, sur de nouveaux matériaux, nécessitant moins d'eau.

Le « 1 % paysager » dans le cadre des gros projets (zones d'activités, infrastructures...). Ressource pour financer des actions en faveur de l'environnement, du paysage, du cadre de vie. Désimperméabilisation, restauration de zone humide...